VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS: Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....

Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents: 5

Procurations: 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

CM-2022-6S-DGPR-95

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES SISMIQUES (PPRS) DE LA VILLE DU GOSIER

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'environnement:

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu le Code de la construction et de l'habitation;

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite **Loi Barnier**;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-235 AD/1/4 du 03 mars 2008 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune du Gosier;

Vu l'arrêté DEAL/RED/RN du 15 mars 2017, portant prescription d'un plan de prévention des risques sismiques de la commune du Gosier.

Vu l'arrêté DEAL/RED/RN du 09 mars 2020, portant prorogation du délai d'approbation de ce PPRS de la commune du Gosier;

Vu la circulaire du 03 juillet 2007 relative à la consultation des acteurs, la concertation avec la population et l'association des collectivités territoriales dans les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN);

Considérant l'existence d'une sismicité forte aux Antilles françaises;

Considérant l'exposition de la population de la commune aux risques sismiques et à la probabilité de subir de graves conséquences;

Considérant la demande par courrier de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DEAL**) du 06 octobre 2021 relative à la présentation aux élus du projet du PPRS;

Considérant la présentation du projet aux élus le 10 février 2022;

Considérant la réunion publique de présentation du projet à la population le 26 juillet 2022;

Considérant la transmission par la DEAL des cartes d'aléas, du règlement du PPRS accompagné du rapport de présentation;

Considérant l'obligation de se conformer aux dispositions réglementaires susvisées sur la commune du Gosier;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 971-219711132-20221110-CM-2022-6S-DGPR-DE Date de télétransmission : 25/11/2022 Date de réception préfecture : 25/11/2022

A l'unanimité des voix exprimées par : 33 voix pour; 0 contre; 0 abstentions

DECIDE

- **Article 1 :** D'approuver le projet de règlement du Prévention des Risques Sismiques de la commune du Gosier.
- Article 2: Monsieur le maire, madame la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maine

- Cédric CORNET -